La Politique régionale

Les Élections Municipales partielles de Lambersart

LA LISTE DE DEFENSE DES INTERETS DE LAMBERSART A ETE ELUE AU 1er TOUR

Hier a eu lieu l'élection partielle au Conseil Municipal de Lambersart.

En voici les résultats détaillés :

Inscrits : 2.922 : Votants : 2.094.

Union de Défense des Intérêts de Lambersart. — MM. Robert Delecourt, industriel, 1.127 voix, **élu** ; Charles Soyez, ancien inspecteur de l'Administration des Finances, 1.135 voix, **élu** ; Emile Lefebvre, constructeur, ancien conseiller, 1.117 voix, **élu** ; Alfred Tillie, employé, ancien conseiller, 1.115 voix, **élu.**

Liste d'Union Municipale Républicaine. — MM. Achille Caron, coiffeur, 329 voix ; Eugène Fleurynck, commerçant, 336 ; Jules Hallaert, voyageur de commerce, 334 ; Paul Verbecke, comptable représentant, 339.

Liste du Parti Socialiste (S. F. I. O.) — MM. Leroy Emile, instituteur en retraite, conseiller sortant, 599 voix ; Six Adolphe, ancien boulanger, 582 ; Barbalat J.-B., chauffeur, 581 ; Dumez Léopold, chauffeur, 581.

***

Aux élections municipales du 4 mai 1925, avaient obtenu au 1er tour de scrutin :

La liste de la Municipalité sortante, une moyenne de 1.138 voix.

La liste de la gauche démocratique, une moyenne de 705 voix.

La liste socialiste, une moyenne de 553 voix.

Au scrutin de ballottage du 11 mai 1925, avaient obtenu :

La liste de la Municipalité sortante, une moyenne de 1.200 voix.

La liste du Cartel des Gauches, une moyenne de 1.237 voix.

Toute la liste du Cartel fut élue, sauf un socialiste.

Seul de sa liste, M. Delescaux, maire sortant, fut élu.

Une réunion de la Fédération du Nord du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

ON Y A EXAMINÉ L'ATTITUDE A AVOIR A L'OCCASION DES PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES

La Fédération du Nord du Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste s'est réunie hier à Lille sous la présidence de son président M. le sénateur DEBIERRE.

Celui-ci après avoir fait un exposé de la situation générale a dit que dans le Nord le parti radical-socialiste avait intérêt à pratiquer une politique d'ententes et d'accords, les diverses formations républicaines pouvant très bien se concerter en vue d'une action commune.

En attendant, le devoir des radicaux-socialistes est de reformer leurs cadres et d'accroître leurs effectifs.

M. SPRIET, vice-président de la Ligue Radicale-socialiste de Lille s'est ensuite prononcé en faveur de la concentration républicaine, qui n'implique aucune idée de fusion ni même de superposition des partis.

Il a déclaré que certains radicaux avaient commis une faute en considérant l'alliance avec les socialistes S.F.I.O. comme un dogme intangible et qu'il fallait savoir faire une politique de résultats.

M. DE LAUWEREYNS, adjoint au maire de Valenciennes, a parlé des dernières élections municipales de cette ville et a dit que ses amis et lui avaient conservé leur pleine indépendance et obtenu des garanties touchant les lois laïques.

Un membre de l'assemblée, M. Samide, ayant parlé de la prochaine élection sénatoriale, M. DANIEL-VINCENT a répondu que la désignation des délégués sénatoriaux devant avoir lieu à la mi-avril, il lui paraissait utile de surseoir.

Faisant allusion au nouveau Parti Républicain du Nord, il a dit qu'il y avait dans ce parti des hommes avec lesquels on avait travaillé et qu'au surplus, le voisin étant maître dans sa maison, il importait de ne pas se livrer à des critiques inconsidérées.

L'assemblée a ensuite nommé des délégués qui seront chargés de causer avec les formations républicaines voisines dans le cas où des ouvertures seraient faites au Parti radical et Radical-Socialiste.

Ces délégués sont : pour l'arrondissement de Lille : MM. Debierre, Spriet et Delcroix ; pour l'arrondissement de Douai : M. Fossier ; pour l'arrondissement de Valenciennes : M. le docteur de Lauwereyns ; pour l'arrondissement d'Avesnes : M. Antoine ; pour l'arrondissement de Cambrai : M. Melayers ; pour l'arrondissement de Dunkerque : M. Victor Rose ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck : M. Bébuyck.

A propos de la revision des dommages de guerre

LA LETTRE RINGUIER

On nous communique :

« M. Tardieu, ministre des Travaux Publics, dans l'exposé des motifs de son projet de loi modifiant la loi du 2 mai 1924, tendant à soumettre à la révision certaines indemnités de dommages de guerre, en vue de leur examen ou de leur réduction, s'abrite derrière une lettre de M. Ringuier, ancien député de l'Aisne.

» Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la lettre en question :

« Ce que j'ai voulu ? Que les dossiers supérieurs à 500.000 francs en perte subie, qui avaient été réglés avant la création des Comités de préconciliation, soient rappelés devant cette juridiction. Mais il a toujours été dit, soutenu, écrit (proposition de loi 6687, amendement n. 7 au projet 5980), que les dossiers qui avaient été examinés par lesdits comités de préconciliation seraient tout naturellement dispensés d'un nouvel examen. Et cela s'explique : c'est parce que deux régimes avaient été institués que j'ai eu d'idée de vouloir ramener les premiers à la parité des seconds.

» Mon amendement, qui a été condensé dans l'article 2 de la loi du 2 mai, disait : « Sont dispensés d'un nouvel examen les dossiers qui ont été précédemment solutionnés par un accord intervenu entre les sinistrés et les comités de préconciliation.

» Toute la loi est dans ce texte et sur ce point l'accord devant le Parlement, entre M. le Président Poincaré et moi, fut formel.

» Mais si je reste le défenseur déterminé de la loi du 2 mai 1924, dans ma modeste sphère journalistique, je désirerais bien que, dans une intention louable, je le sais, on ne force pas le texte. »

Signé : RINGUIER.

POUR LES VICTIMES DU TRAVAIL

M. Gros, député de Vaucluse, rapporteur de la Commission de prévoyance sociale de la Chambre, a fait à Firminy, à Saint-Etienne et à Roanne, une série de conférences sur le projet de refonte de la loi sur les accidents du travail.

En fin de séance, un ordre du jour uniforme fut adopté dans chacune de ces réunions, réclamant l'augmentation des rentes accordées aux victimes du travail, et la refonte complète de la législation sur les accidents du travail.

LE PROCHAIN CONGRÈS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

On nous communique :

« Après avoir pris connaissance des propositions suggérées par les sections, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a fixé l'ordre du jour du Congrès National qui se tiendra à Paris, les 15, 16 et 17 Juillet prochain.

Cet ordre du jour comportera tout d'abord une question administrative « L'incompatibilité des fonctions de gouvernement et de la qualité de membre du Comité Central ».

La partie la plus importante des débats portera sur « Les Principes les déviations et l'organisation de la démocratie ».

LE RAID DE PINEDO

On a reçu la nouvelle que l'aviateur de Pinedo était arrivé à Guajara Mirin à mi-chemin entre Cacères et Manaos (Brésil). L'aviateur avait quitté Cacères jeudi à 15 heures.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau, nuageux, vent faible, température minimum, 6°.

LES AMOURS DE RASPOUTINE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un miracle...

Cependant, en dépit du travail de désagrégation poursuivi clandestinement par les amis du « Saint-Père » et de l'Allemagne, un rimacle se produisit.

Dans les premiers jours de juin 1916, le général Broussilow rassembla dans un élan désespéré ses troupes du Sud, et, des marais du Pripet jusqu'à la frontière roumaine, prononça une vigoureuse offensive. Au 15 août, ses quatre armées avaient réussi à capturer près de 8.000 officiers, 430.000 hommes, 650 canons et 2.700 mitrailleuses.

A Berlin, on n'y comprenait plus rien. Il y avait donc des « traitres » parmi les gens qu'on croyait sûrs ? Demander la révocation de Broussilow, on ne pouvait cependant pas y songer pour l'instant du moins, car ses succès l'avaient rendu populaire dans tout l'Empire. Et il n'y avait pas moyen, non plus, de le faire passer lui-même pour un agent de l'Allemagne... Il fallait donc employer les grands moyens.

C'est alors que le chef de l'espionnage allemand, Steinhauer (S. 70) dépêcha à Raspoutine le message secret qu'on va lire et qui a été découvert dans le coffre-fort du moine ainsi que le code allemand de la Koniggratzerstrasse, qui a permis de le déchiffrer :

« F. G. 2734-22

» Memorandum du n° 70 — 29 août 1916

» *Nous considérons comme extrêmement urgent que l'offensive sur le Pripet cesse immédiatement et tourne à l'avantage des puissances centrales*, comme vous l'avez promis dans votre dépêche du 1er juillet. *Vous manquez à votre parole ! Qu'est-il arrivé ? Sturmer est en train d'inciter les Russes à la victoire dans ses discours. Ses télégrammes triomphants à Asquith doivent cesser. Ils ne servent qu'à encourager les alliés. Cette avance ne doit pas continuer. En outre*, les usines de munitions de Vologda et de Bologoye n'ont pas encore été détruites comme nous l'avions ordonné. *Nous savons que K...* (un horloger nommé Kartzoff *qui fit sauter les usines pyrotechniques à Viborg où 400 personnes furent tuées) qui fit de si bonne besogne dans cette ville a été arrêté et fusillé avec la femme R...* (Mlle Raevesky, dont le père était au ministère de l'Intérieur sous Protopopoff). *Nous constatons que vous avez renseigné la police sur ces deux personnes parce qu'elles étaient amoureuses l'une de l'autre et que leurs indiscrétions probables pouvaient nous nuire.*

» *Instructions secrètes : qu'à Nicolas Méder soit confié le soin de détruire les usines Vologda et Bologoye et que Mme Fleischer, qui demeure à Volkovo, lui soit adjointe comme aide. Chacun devant recevoir dix mille roubles pour ses services.*

» *Vos efforts pour enrayer l'offensive dans la région du Pripet ayant échoué jusqu'à présent*, nous ordonnons que l'on fasse disparaître le général Broussiloff par les moyens employés en d'autres pays ennemis. *Envoyez un messager de confiance au docteur Klouieff, demeurant dans la Vozkresensakya, à Kazan, afin de réclamer un « tube ». Il saura de quoi il s'agit. Le contenu du tube, versé dans une boisson quelconque*, provoquera une crise de tétanos, *et vous pouvez vous fier entièrement à lui. Broussiloff a un ordonnance nommé Ivan Sawitch, qui est un ami de Boris Koltchak, soldat au 117e Rég. d'Infanterie à Minsk. Koltchak a servi chez nous pendant cinq ans. Il faut lui enjoindre et lui faciliter les moyens d'aller voir son ami Sawitch au G.Q.G. et d'introduire le contenu du tube dans la nourriture ou la boisson de Broussiloff. Pour ce service, vous avez l'ordre de payer, en secret, vingt-cinq mille roubles, une fois l'acte consommé. Sawitch est amoureux de la sœur de Koltchak, ce qui aplanira certaines difficultés. Méfiez-vous de Maryta Ustryaloff, qui est jalouse de la femme en question.*

» On pourrait se débarrasser du général Korniloff *par l'explosion accidentelle d'une grenade comme nous fîmes du général Zhukoesky, en mars dernier, à Pultusk.*

» *On peut se servir du soldat Paul Krizitsky, du 17 Grenadiers de Moscou, qui fait fonction d'estafette et se trouve constamment au Quartier Général. Il n'aurait qu'à examiner la grenade — une grenade en forme d'ananas de préférence — et opérer le déclic accidentellement. Pour ce service, vous pouvez payer en secret jusqu'à dix-huit mille roubles.*

» *De plus, il vous faut sans tarder, persuader l'Empereur de faire mettre en liberté les individus Polenov et Livitsky, et la femme Erich, qui ont été appréhendés à l'hôtel Brosi à Vitebsk. Leurs papiers, si on les trouve*, doivent *leur être restitués. Les documents sont probablement en sûreté dans les chambres fortes de la banque Ostchotny, dans la Hovski, ou chez Lampé : ainsi, tâchez de les retrouver, car ils contiennent des faits incriminant S. (Sturmer) et V. (Mme Vyrubow). Il est d'une extrême importance que les poursuites en cours soient suspendues, et en outre que ceux qui en furent les instigateurs soient disgraciés en vertu de notre politique. Pour ce service, nous vous accorderons un payement supplémentaire généreux.* — « S. 70 » (Steinhauer).

Aux ordres de Berlin...

Dès le lendemain, Raspoutine se rendait dans le cabinet particulier de l'Empereur (un divan, deux tables chargées de paperasses, six fauteuils de cuir et des gravures militaires) et obtenait non seulement l'élargissement des trois espions Polenov, Levitky et la femme Erich, mais encore la destitution du gouverneur de Vitebsk, Wauthier.

Quant au général Broussilow, quinze jours environ après les ordres reçus de Steinhauer, on tenta de le faire périr par le tétanos, dans le train qui le conduisait de Borisoff à Pétrograd. Un soldat nommé Koltchak avait été chargé d'exécuter l'infâme projet. Mais le café qui était destiné au général et qui contenait la culture microbienne fut ingurgité par un certain commandant Dobrowolski, qui mourut d'ailleurs quatre jours plus tard dans d'atroces souffrances. Et l'affaire fut « classée ».

Deux jours après, à Chernitsa, un autre grand chef, le général Korniloff fut également l'objet d'une tentative d'assassinat. Comme le général passait à cheval, un soldat qui se trouvait là comme par hasard manipula une grenade et la laissa échapper comme par mégarde dans sa direction. La grenade éclata mais seul le cheval fut tué, et le général s'en tira avec une entaille assez profonde à l'arcade sourcillière. L'affaire n'eut pas de suite, l'auteur de l'attentat ayant *affirmé* qu'il ne l'avait pas fait exprès...

L'Allemagne commençait à s'impatienter...

(Copyright by Stéfanof 1927)

Demain : Une nuit au cabaret "Yar" de Moscou

EN DEUX LIGNES

Paris. — Présence M. Doumergue, maréc. Pétain a remis croix de guerre Institut nat. agronomique.

Chalon-sur-Saône. — Cours réunion Ligue Républ. Nation., M. Reibel s'est pron. contre scrutin arr.

Montauban. — Cours réunion Fédér. Républic., orateurs se prononcent contre scrutin arrondiss.

Les anciens poilus d'Orient ont tenu leur Congrès à Tourcoing

Hier dimanche s'est tenu à Tourcoing, salle du Conservatoire National de musique, le Congrès des Poilus d'Orient, sections du **Nord**, du **Pas-de-Calais**, de l'**Aisne**, et de la **Somme**. Ce Congrès a été précédé de l'assemblée générale du groupe de Tourcoing, sous la présidence de M. Bouilliez, président, ayant à ses côtés les membres de la Commission.

M. Ch. Cochez, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui fut adopté. Le trésorier M. R. Leduc, donna le compte rendu de la situation financière.

Le président rappella les faits qui se sont passés au cours de l'année et donna quelques instructions pour le congrès.

Il fut alors procédé au renouvellement d'une partie de la commission. A l'unanimité les membres sortants furent réélus.

LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Il se déroula devant plus de cent cinquante délégués.

Toutes les questions à l'ordre du jour furent discutées, puis adoptées. Celles relatives à la participation des Poilus d'Orient à l'Office du Combattant, et de la retraite du Combattant, furent renvoyées à la Fédération pour étude approfondie.

Enfin, la Section de Tourcoing fit admettre le vœu suivant :

« Qu'une intervention soit faite auprès du Ministre de la Marine pour que la liste des bâtiments ayant droit à la médaille, paraisse incessamment, comme complément de la circulaire marine du 25 novembre 1926.

Un autre vœu de la section de Tourcoing, relatif aux frais nécessités pour la bonne marche du groupement, fut adopté.

LA RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Précédés de la clique scolaire les poilus d'Orient de Tourcoing auxquels se sont joints les délégués des différentes villes des départements déjà cités se sont rendus à l'Hôtel de ville, où dans la salle d'honneur, ils furent reçus par MM. Brassart, Salembier, et Parsy adjoints, Pierre Castelain, Nys, Cailliau, Linnen et Cardon, conseillers municipaux, Gombert, secrétaire général de la Mairie.

M. Parsy, adjoint au maire, après avoir excusé M. le docteur Dron, sénateur, maire de Tourcoing, retenu par ses multiples occupations, assura les poilus d'Orient de toute la bienveillance de la municipalité. Nous fêtons le 11 novembre, dit-il, mais ne serait-il pas juste de célébrer également le 29 septembre, jour où les poilus d'Orient ont préparé l'armistice.

Il souhaita que les pouvoirs publics prennent en considération les vœux des anciens d'Orient.

M. Devaux, président de la Fédération, rappela les différentes phases de la grande guerre, où sur la terre lointaine les poilus ont souffert.

Il rendit hommage aux combattants de Tourcoing qui, par leur courage ont eu une conduite admirable.

Il remercia l'Administration municipale, en particulier M. le docteur Dron, sénateur, maire, de l'accueil qui leur fut réservé et pria M. Parsy, adjoint, de vouloir bien lui présenter tous ses respects.

A la demande de M. Devaux, M. Praet, de la section de Tourcoing, donna lecture d'un ordre général de l'armée d'Orient annonçant la victoire du 28 septembre 1918.

La Clique scolaire joua « Au Drapeau », et M. Devaux attacha sur le fanion de la section de Tourcoing la cravate aux couleurs des médailles d'Orient et des Dardanelles.

Il fut ensuite fait remise des médailles aux adhérents de la Fédération et un vin d'honneur leur fut offert.

LE BANQUET

Un banquet réunissait ensuite les Congressistes.

Avaient pris place à la table d'honneur : MM. A. Parsy, adjoint au maire, président de la Commission des Fêtes ; Me Devaux, avocat, président de la Fédération du Nord ; Bouillez A., président de la Section de Tourcoing ; Docteur Desurmont, président d'honneur ; MM. Lemaire et Burnod, présidents des sections de Roubaix et Dunkerque ; Flennian et Ponchan, vice-présidents de la section de Tourcoing ; Dazin, Durot, Raison, Vanmeeneer, des sections d'Amiens, Roubaix, Lille ; Calot, de Douai ; Nys Louis, Remaux et Praet, de Tourcoing.

Après quelques mots de M. le docteur Desurmont, M. Alexis PARSY, adjoint au maire remercia les Congressistes de leur chaleureux accueil.

Au nom de la municipalité il assura les poilus d'Orient de toute sa sympathie, forma les vœux les plus ardents pour la prospérité de leur groupement.

M. Parsy remit ensuite à M. Devaux, président de la Fédération, une magnifique plaquette en argent, offerte par la ville de Tourcoing.

La musique, les chants se succédèrent ensuite et jetèrent dans cette assemblée la plus franche gaieté.

Le prochain Congrès aura lieu à Dunkerque selon le vœu déposé par la section de cette localité, la plus jeune de la Fédération.

Vacances parlementaires avancées et budget voté en septembre ?

Il avait été décidé, il y a quelque temps déjà, que le Parlement serait appelé à voter avant les grandes vacances les projets militaires, le budget et la réforme électorale.

Mais ces programmes sont dominés par les événements et il semble que, d'ores et déjà, celui-là doive subir d'assez profondes modifications.

Le projet relatif à la réorganisation de l'armée est loin d'être prêt. La commission de l'armée et le Gouvernement sont en désaccord. L'une veut seize divisions et l'autre en désire vingt. La démission du rapporteur, M. Sénac, survenue à propos de ce désaccord déjà ancien, n'est pas pour hâter la mise au point du projet. Ce dernier ne pourra donc venir en discussion qu'après les vacances de Pâques.

Le général Girod, président de la commission de l'armée, a été reçu samedi, par le Président de la République, avec lequel il s'est entretenu des conséquences fâcheuses qu'aurait un trop long retard de la discussion d'un projet de cette importance.

Dans ces conditions, les partisans du scrutin d'arrondissement proposent, aussitôt après les conseils généraux de mai, de mener simultanément ces deux grands débats : réforme électorale le matin et projets militaires l'après-midi.

Quant au budget, nombreux sont ceux qui commencent à penser qu'on ne saurait se juger raisonnablement à le voter avant le mois d'août. Dans ce cas, les vacances parlementaires seraient avancées comme les vacances scolaires et, dès la deuxième quinaine de septembre, la Chambre rentrerait pour voter le budget en temps utile.

Telle est du moins la méthode de travail le plus généralement préconisée depuis quelques jours dans les couloirs des deux assemblées.

La souscription publique pour le monument Delory

DEUXIÈME LISTE

Lille : 16 mars 1926 : Fête au Palais-Rameau sous les auspices du Parti Socialiste, bénéf. net :	3.023 fr.
Lille : 14, Marcel Nadi : Fête suedite ; remboursement des droits d'auteur	157 fr. 60
Lille : Premier Mai 26 : vente églantines : bénéfice forfaitaire.	200 fr.
Lille : 16 mars 1927: après le dîner fraternel des membres de la C. A. et des secrétaires de Comités du Parti socialiste	145 fr.
Lille : 16 mars 1927 : quête, Théâtre Sébastopol, à la soirée organisée par le Parti socialiste...	545 fr. 25
Total de la seconde liste :	4.100 fr. 85
Liste précédente	63.940 fr.
A ce jour	67.040 fr. 85

Prière d'adresser les fonds à M. le Receveur Municipal, chèque postal 1999, Lille.

Le Concert d'hiver de la Fanfare Delattre et de l'Union des Travailleurs à Roubaix

Ce fut un véritable succès, escompté du reste par ceux qui connaissent les qualités de ces deux Associations, que celui cueilli samedi soir, par la Fanfare Delattre et l'Union des Travailleurs.

LES MEMBRES DE LA FANFARE DELATTRE

La salle du Casino, cependant très vaste, avait peine à contenir tous les amis et admirateurs de ces deux phalanges artistiques.

La Fanfare Delattre que préside M. le docteur Delahousse, aussi modeste que dévoué, et qui consacre son activité à tant de bonnes œuvres sous la direction de M. Cottignies, interpréta de façon remarquable « Marche du Couronnement » de Strauven ; et une « Fantaisie sur Sylvia », de Léo Delibes.

Ces deux œuvres permirent d'apprécier à quel point cette fanfare était parvenue. Finesse d'exécution, souci des nuances, de la couleur tout l'ensemble en un mot perfection à laquelle on n'arrive que par le travail, et le talent.

L'Union des Travailleurs se surpassa. Sous la baguette de M. Dewispelaere, elle nous fit goûter toute la séduction de « Chanson Espagnole » de Jouret ; et « Chants Lyriques » de Saül » de Gévaert.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de mieux rendre ces deux œuvres, et le directeur comme les chanteurs méritent les plus grands éloges. Ils se sont aperçus, du reste, combien leur audition avait été appréciée.

Les charmants artistes du Casino-Théâtre prêtaient leur concours si précieux à cette manifestation.

MM. Gaspard, et Henrotte, donnèrent la note de gaieté. Ils le firent avec leur talent consacré et les qualités particulières dont ces deux artistes sont doués. Ils connurent le succès, partagé avec M. Jeannekin, dont les qualités scéniques sont grandes.

Mme Lacroix vint glaner une ample moisson de bravos par la perfection, toujours égale à son talent, avec laquelle elle souligna les brillantes qualités dont elle est si richement dotée.

Mlle Grégoire séduisante et agréable, se tailla une grande part du succès de la soirée, de même que Mme Lhermigneau qui est toujours vue et entendue avec plaisir.

Mlle Léona Burvenich, célèbre pianiste, aux ressources incomparables de virtuosité, à la fois, et de classicisme, émut un auditoire subjugué en traduisant « Suite Espagnole » d'Albeniz ; Bourrée Fantasque », de Chabrier et « La Campanella » de Litz. Le public ne lui tint pas compte de cette copieuse exécution et elle dut, rappelée par lui, faire vibrer encore les touches d'ivoire.

Très frais, joyeux, légers et infiniment agréables furent les ballets exécutés sous la direction de Mme Bogaerts, par les séduisantes pensionnaires du Casino-Théâtre.

Mlles Yetty Lenglet, Rosy Fonda, et les ballerines furent acclamées.

Le spectacle se termina par le deuxième acte de l'opérette « Chanson d'Amour » où triomphèrent les artistes de la troupe du Casino-Théâtre.

M. Fernand Watrelos tint remarquablement le piano d'accompagnement.

Il nous reste à complimenter les organisateurs de cette soirée agréable et à les remercier de nous l'avoir offerte

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

UN INCENDIE

Hier matin, à 10 heures 15, un incendie s'est déclaré chez M. Bagnolle, constructeur de cycles, 5, rue Duflot. Les pompiers, appelés, ont éteint rapidement l'incendie. Le feu avait pris naissance dans la salle servant à l'émaillage. Les dégâts, évalués de 8 à 10.000 fr., sont couverts par une assurance.

UNE BRILLANTE FETE CYCLISTE

Parée des aimables rayons d'un joyeux soleil, qui prélude un beau printemps, la fête cycliste organisée par l'Union des Sociétés Cyclistes de Roubaix a été particulièrement goûtée.

Un cortège où avaient pris place toutes les Associations cyclistes de la ville même la « Pédale Franco-Belge », entraîné par la sémillante fanfare du Nord-Touriste, a provoqué l'admiration de la foule qui l'a acclamé sur tout son parcours.

Rocs Félés, Pédale Oranaise, Joyeux Cyclistes, Cyclistes Bigophones, Pédale Ouvrière, etc., méritent les encouragements les plus grands.

Nous espérons que l'Union des Sociétés Cyclistes ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Un programme d'évolutions à exécuter sur la Grande Place de Roubaix, est à étudier.

Les cyclistes doivent s'inspirer de ce qui se fait au point de vue gymnastique. Et ils obtiendront un immense succès lorsqu'ils pourront nous offrir, en un carrousel ordonné et fleuri, un de ces spectacles de bon goût qu'ils sont parfaitement susceptibles de produire.

UNE CONFÉRENCE ARTISANALE

Contre la vaste concentration qui se manifeste dans la production industrielle et agricole, des mouvements de réaction se produisent. Ils ont pour but de sauver l'artisanat français de sa disparition progressive, en l'entourant d'une ceinture de protection par les moyens législatifs.

Nous n'avons pas à examiner ici si ces moyens seront de nature à libérer les artisans de leurs craintes justifiées en leur rendant sécurité et prospérité. Nous marquons la volonté bien arrêtée des artisans de ne pas abdiquer devant la grande industrie. Et c'est peut-être un premier pas vers la coopération.

C'est pour examiner moyens de protection et buts à atteindre, en même temsp que pour saluer les résultats obtenus, que M. Marcel Weber, délégué de la Confédération Générale de l'Artisanat français donnait, jeudi soir une conférence très solidement charpentée à la nombreuse assistance qui, pour l'entendre, se pressait rue de l'Hospice.

M. Derremaux, membre de la Chambre de Commerce, présidait, assisté de MM. Delbecque, et Magnier, de la Chambre syndicale des coiffeurs.

M. Weber définit parfaitement l'artisanat. Il le situe et le concrétise par cette définition : « Posséder un métier manuel, l'exercer à son compte, que la matière première lui appartienne ou non ».

Après un éloquent exposé historique de l'Artisanat, de son évolution, M. Weber énumère les lois votées en faveur des artisans, depuis la fondation de la Confédération générale de l'Artisanat, en 1922.

Loi du 30 juin 1923, exonérant de la taxe sur le chiffre d'affaires. Loi du 16 avril 1924, sur le forfait. Loi du 27 décembre 1923, instituant le Crédit artisanal.

M. Weber conclut par l'indication d'un programme législatif, déjà élaboré : accorder un compagnon supplémentaire aux mutilés ; aux veuves d'artisans ; suppression de la patente ; exonération à la base de l'impôt sur une somme de 12.000 fr. ; Warrant artisanal, etc.

Un ordre du jour fut ensuite voté et un bureau artisanal constitué comme suit :

Président, M. Leclercq, imprimeur à Croix ; Vice-Président, M. Lorie, cartonnier à Croix ; Secrétaire-trésorier, M. Deronne, ébéniste.

Membres : MM. Delbecque coiffeur ; Darras, caissier ; Chattelain, mécanicien ; Perseyn, tailleurs ; Barrenne, menuisier ; Menu fondeur ; Fiévet menuisier ; Vandenburie, émadreur ; Berifou Emile, forgeron.

Les adhésions sont reçues dès maintenant chez le secrétaire, M. Deronne Alphonse, 169 bis, rue de Lille (fond du couloir à droite) Roubaix.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES AU LECES DU CHEF DE FAMILLE

Le Comité Central des Unions de familles nombreuses de Roubaix et ses cantons, écu de la situation faite aux familles nombreuses qui, après avoir bénéficié du vivant de leur chef des allocations familiales, se trouvent subitement privées lors du décès de celui-ci, et à un moment où elle serait d'une aide particulièrement efficace de cette prime si appréciée a fait récemment auprès du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing une démarche qui a été couronnée d'un plein succès.

Il s'agissait d'obtenir pour les enfants du père de famille, le bénéfice, jusqu'à l'âge de 13 ans, des allocations familiales actuellement servies.

Désireux de témoigner une fois de plus sa bienveillante sollicitude à l'égard des Familles Nombreuses et quoique dans l'impossibilité, faute de renseignements, d'apprécier les charges nouvelles qu'il pourrait assumer de ce fait, le Conseil d'administration du Consortium a bien voulu accéder à cette demande.

Voici dans quelles conditions les intéressés pourront bénéficier de cet avantage dont l'importance n'échappera certainement pas à nos chefs de famille, car il constitue une véritable assurance sur la vie.

En cas de décès d'un chef de famille bénéficiaire des Allocations familiales et pour autant que l'intéressé fasse partie de l'Union des Familles nombreuses, le service des Allocations sera continué à la veuve et éventuellement au tuteur légal jusqu'à ce que les enfants atteignent 13 ans.

Il faudra, d'autre part, que l'intéressé ait travaillé au moins 5 ans dans l'une ou l'autre des usines du Consortium de l'Industrie textile.

C'est le Comité central des Unions de Familles nombreuses qui aura à fournir toutes justifications nécessaires et c'est lui qui recevra du Consortium les sommes nécessaires à chaque fin de mois pour les remettre aux intéressés contre reçu regulier.

Cette innovation est valable pour l'année 1927, c'est-à-dire que la décision prise sera applicable aux familles dont le chef sera décédé pendant l'année 1927. En janvier 1928, la situation sera examinée à nouveau et il se peut que d'après les renseignements recueillis au cours de cet exercice, de nouvelles conventions interviennent soit pour maintenir les précédents créés, soit pour en modifier les conditions d'application.

Nul doute que les Familles nombreuses de Roubaix et de ses cantons apprécieront hautement le nouveau geste du Consortium à leur adresse et qu'elles verront dans cette heureuse décision le souci constant des dirigeants de cet important organisme et de ceux du Mouvement familial de leur rendre plus facile la tâche si lourde qui leur incombe lorsque le père vient de disparaître.

Le Comité central des Unions de Familles Nombreuses de Roubaix et de ses cantons, assuré d'être l'interprète de ses adhérents, tient à adresser par la voie de la Presse, à MM. les membres du Conseil d'administration du Consortium l'expression de sa vive gratitude pour son incessante sollicitude à l'égard de ses vaillants chefs de famille.

Les tâches solaires qui tuent

Un docteur faisait dernièrement à l'Académie de Médecine une curieuse communication. D'après ses observations, il résulte qu'il y a deux fois plus de morts subites pendant les tours où le soleil a des taches que pendant ceux où il n'en a pas.

Pour permettre à notre organisme de résister au déséquilibre causé par ces taches, l'éminent praticien conseillait, aux applaudissements de son savant auditoire, l'usage quotidien du Dubonnet qui reconstitue.

SYNDICAT DES LOCATAIRES

Le Syndicat des Locataires nous fait tenir le communiqué suivant :

La Loi du 1er Avril 1926 et les Communes de moins de 4.000 habitants.

Nos législateurs, en abandonnant ces communes à la rapacité des propriétaires, ont fait à ceux-ci un joli cadeau.

Les communes de moins de 4.000 habitants et distantes de plus de 5 klm. de villes de 10.000 habitants, sont du fait de la loi precitée, revenues au droit commun.

Aussi, les propriétaires et les receveurs s'en donnent-ils à cœur joie. L'exemple ci-dessous prouvera la véracité de ce que nous avançons.

Dans une commune du canton de Lannoy existe une rangée de 18 maisons. Ces maisons ont été construites du temps de Jésus-Christ maisons mansardes, où il est impossible de se servir de l'étage ; il y pleut comme dans la rue. Aucune réparation n'ayant été faite depuis l'armistice, du reste. Vous jugerez de la valeur des dites maisons, lorsque je vous aurai dit que ces 18 maisons ont été vendues en 1919 ou 1920 pour 17.000 francs ??? Pas même mille francs l'une. Le prix du loyer était en août 1914, de 6, 6.50 et 7 francs par mois.

Le nouveau propriétaire, aussitôt en possession de l'acte de vente, a voulu mettre les dits loyers uniformément à 35 francs.

Les locataires s'y étant opposés, quelques-uns furent appelés en Justice de Paix. (Remarquez que cette première affaire se passe avant la loi du 1er Avril 1926).

Dans l'intervalle, le Syndicat des Locataires, au nom des locataires de ces maisons, avait adressé une plainte à la Commission d'Hygiène ; cette dernière a bien délégué quelqu'un (un propriétaire !) mais sans suite aucune pour les locataires, ce qui ne nous surprend pas, connaissant la composition de ladite Commission.

L'affaire en justice poursuit son cours. M. le Juge de Paix décide qu'il descendra sur les lieux, cette visite a lieu, et quoiqu'il eut constaté lui-même l'insalubrité de ces maisons, quoiqu'il eut constaté de visu que ces locataires manquaient totalement d'eau, M. le Juge de Paix condamne les locataires à payer un loyer de 33 francs et en surplus aux frais du jugement.

Arrive la loi du 1er Avril 1926, le propriétaire encouragé par un tel succès, adresse aux locataires la petite notification suivante :

NOTIFICATION

L'an mil neuf cent vingt-six, le 17 mai.

A la requête de M. X....

J'ai, Paul Leleux, licencié en droit, huissier près le Tribunal Civil de Lille, demeurant à Lannoy, soussigné signifié et déclaré à M. ....

Que, à dater du premier juillet 1926, le loyer de la maison que, suivant convention verbale, il occupe et tient en location de la requérante, sera porté à la somme de cinquante francs par mois.

Lui déclarant que faute par lui d'accepter de payer ledit loyer, la requérante lui donne congé de l'immeuble susdit, pour la date du trente juin 1926.

Lui déclarant qu'il devra, pour cette date, laisser la maison parfaitement libre, à la disposition de la requérante, etc...

Des locataires n'ayant pas pris peur, refusèrent de payer 50 francs pour des maisons manifestement insalubres, la propriétaire mécontente, choisit encore quelques protestataires et les traduisit devant le même Juge, qui, quelques mois auparavant, avait estimé que ces maisons valaient 33 fr. par mois. Mais nous sommes maintenant soumis au droit commun et ce même Juge condamne cette fois les locataires à payer 45 francs, c'est-à-dire 5 fois plus qu'en août 1914 ?

Quelques locataires, sur les conseils du Secrétaire du Syndicat, n'ont pas accepté le premier jugement de 33 francs par mois, ils ont porté cette affaire devant la Commission Supérieure des Loyers (Cour de Cassation) ; ils viennent d'être avisés que le jugement est cassé, que la propriétaire est condamnée aux frais.

Cette décision refroidira sans doute un peu cette propriétaire, nous le souhaitons pour elle, car nous allons nous occuper sérieusement de ses taudis, pour réclamer énergiquement les réparations urgentes que nécessitent ces maisons.

De tout ce qui précède, ne ressort-il pas clairement que nos législateurs en abandonnant les petites communes à la rapacité insatiable des propriétaires, ont fait à ceux-ci un joli cadeau ?

Il est de notre devoir de réclamer sans cesse l'incorporation dans la loi des loyers, des communes de moins de 4.000 habitants où, comme dans les autres communes, sévit la crise du logement.

Il est encore bon nombre d'abus que ne commettraient pas propriétaires et receveurs de rentes, si les lois, décrets et arrêtés des maires étaient appliqués par ceux qui en ont la charge.

La C.A. du Syndicat des Locataires.

L'assemblée générale du Syndicat des Locataires aura lieu à la Bourse du Travail, Boulevard de Belfort, 78, à Roubaix, aujourd'hui dimanche 20 mars à 10 heures précises du matin.

Ordre du jour très important.

LE CONCERT DES « AMIS DE ROUBAIX »

Comme nous le savons, le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Roubaix » offre, le dimanche 27 courant, à tous ses membres : adhérents, actifs, honoraires, bienfaiteurs et fondateurs, ainsi qu'à leurs familles, un concert de gala. Au programme figure notamment un trio d'instruments à cordes, un autre à voix. Nous entendrons Mlle Burvenich, Mlle Everaert, MM. Eugène Lecomte, Monsuez, tous professeurs au Conservatoire National, M. Pauchet, Mlles Honoré et Bacquart, M. Bekaert, prix d'honneur du même établissement.

Ce gala aura d'ailleurs lieu dans la salle Pierre Destomb